



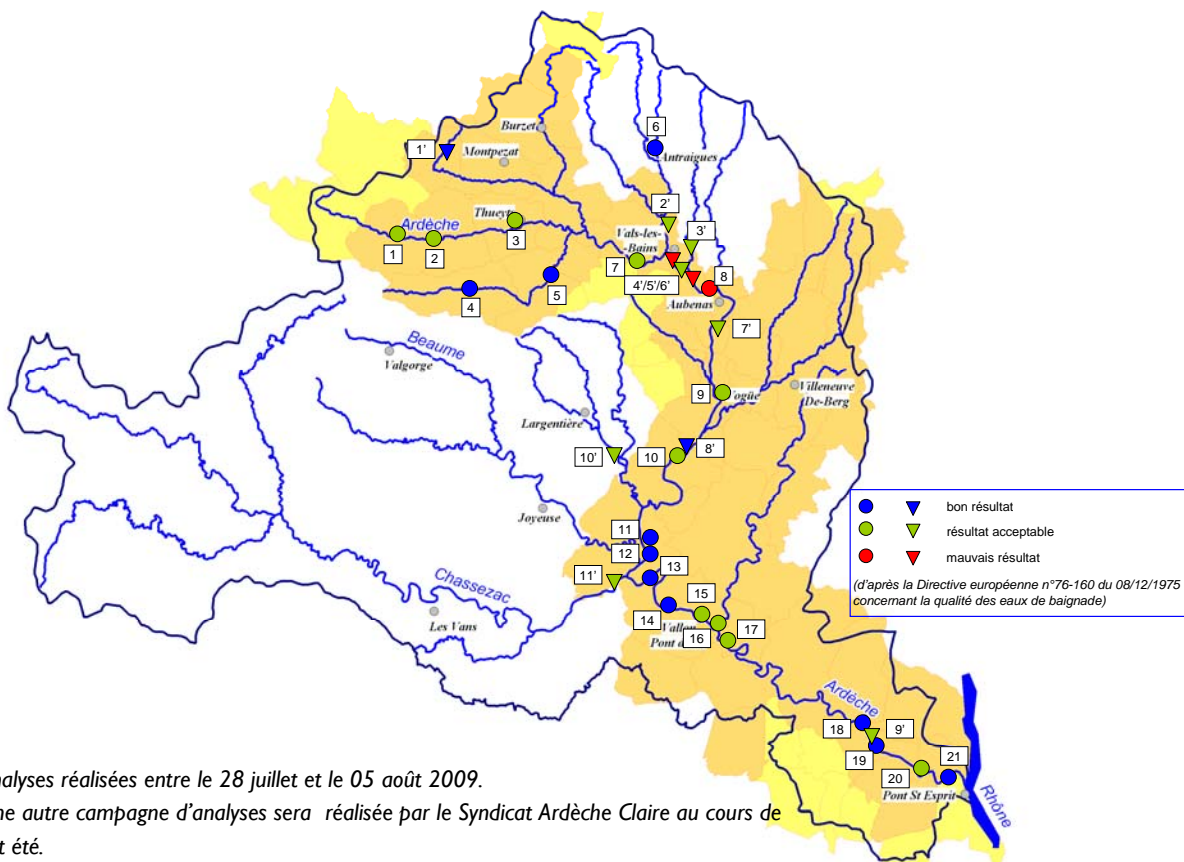
Suivis de la qualité de l'Ardèche et de ses affluents

La qualité de nos rivières se qualifie de différentes façons selon les objectifs poursuivis. Ainsi, on peut suivre :

- **la qualité sanitaire de l'eau pour les usages.** Pour la baignade, par exemple, on mesure le niveau de contamination de l'eau en bactéries fécales.
- **la qualité biologique**, qui consiste en l'observation de la composition et de l'abondance de la faune et de la flore aquatique, témoins de la qualité de l'eau et de la «bonne santé» générale de la rivière dans le temps.

Sur son territoire de compétence, le Syndicat Ardèche Claire mène des suivis sur ces différents aspects de la qualité, afin de compléter les suivis des eaux de baignade effectués par la DDASS et de la qualité biologique effectués par l'Agence de l'Eau RM&C. Les actions du Contrat de rivière ont pour objectifs d'améliorer et de pérenniser la qualité de nos cours d'eau.

Suivi de la qualité bactériologique des eaux juillet - août 2009 :



Analyses réalisées entre le 28 juillet et le 05 août 2009.

Une autre campagne d'analyses sera réalisée par le Syndicat Ardèche Claire au cours de cet été.

● Analyses réalisées sur les sites de baignade :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1 - Le Rancel - Mayres* | 11 - Plage allée du stade - Ruoms* |
| 2 - Plage camping Les Rives - Mayres* | 12 - Plage de la Bigournette - Ruoms |
| 3 - Pont du Diable - Thueyts* | 13 - Plage site 1 - Sampzon* |
| 4 - Plan d'eau du Lignon - La Souche* | 14 - Plage du Port - Vallon Pont d'Arc |
| 5 - Aval step Jaujac - Jaujac* | 15 - Plage des Blachas - Salavas* |
| 6 - Plage du Pal - Antraigues* | 16 - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc* |
| 7 - Plage du Goulet - Lalevade* | 17 - Plage du Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc* |
| 8 - Plage du Poisson - Ucel | 18 - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche* |
| 9 - Plage du Pont - Vogüé* | 19 - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche* |
| 10 - Plage de la Reine - Balazuc* | 20 - Plage du Peyrolais - St Julien de Peyrolas* |
| | 21 - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche St Paulet de Caisson* |

▼ Autres points d'analyse :

- 1' - Fontaulière - Le Roux Bas du Village
- 2' - Volane - amont de Vals les Bains
- 3' - Sandron - amont confluence avec l'Ardèche - Ucel
- 4' - Ardèche - aval immédiat de la confluence avec la Volane
- 5' - Ardèche - aval du seuil de la Temple
- 6' - Ardèche - aval station de Tartary - Aubenas
- 7' - Ardèche - aval station du Boundary - Aubenas
- 8' - Ardèche - amont de la Plage de la Reine - Balazuc
- 9' - Ardèche - amont de la Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche
- 10' - Ligne - amont des défilés de Ruoms - lieu-dit Le Prat
- 11' - Chassezac - amont confluence avec l'Ardèche - St Alban Auriolles

* : Sites de baignade suivis par la DDASS (analyses réalisées entre le 04/08 et le 07/08)

nom en bleu : Futurs sites de baignade du Schéma de cohérence des activités de loisirs

Une qualité globalement satisfaisante, quelques secteurs à surveiller et où cibler nos efforts :

Qualité bactériologique :

Ces résultats confirment les résultats de la campagne du mois de juin. Ils montrent qu'une large majorité des sites de baignade sont de qualité bonne à très bonne.

3 points, souvent situés à l'aval de rejets de stations d'épuration, ont une mauvaise qualité bactériologique.

Sur le futur site de la Plage du Poisson, la qualité bactériologique est toujours dégradée. Cette plage ne pourra être un site de baignade qu'après la mise en place d'un traitement complémentaire bactériologique dans le secteur de la boucle d'Aubenas (comme prévu dans le Contrat de Rivière 2007-2014).

Qualité biologique :

La qualité écologique de nos rivières est elle aussi globalement bonne, voire très bonne en particulier sur les cours d'eau de l'amont. Les indicateurs ont cependant tendance à se dégrader sur les zones les plus urbanisées de la vallée de l'Ardèche.

Pour y remédier, la mise en place d'un traitement spécifique de ces rejets au niveau de la boucle d'Aubenas et la construction d'une nouvelle station d'épuration à Vallon Pont d'Arc sont prévues dans le cadre du Contrat de Rivière.

Quantité – juillet et début août 2009 : une sécheresse qui s'installe

Les très faibles précipitations du mois de juillet associées aux fortes températures n'ont pas permis d'améliorer les conditions sévères du début de l'été. Les écoulements des cours d'eau sont faibles à très faibles, hormis pour l'Ardèche à l'aval de la Fontaulière et du Chassezac qui bénéficient d'un soutien d'étiage.

Situation hydrologique début août 2009 :

Cours d'eau non soutenus :

Sur la haute vallée de l'Ardèche, à la station de Meyras, le tarissement rapide observé en juillet a conduit à de très faibles débits au début du mois d'août avec des valeurs de 0,140 m³/s. Ces valeurs sont inférieures à celles de 2003 et 2005.

La tendance est identique sur le haut bassin du Chassezac avec des valeurs enregistrées à la station sur l'Altier, affluent du Chassezac, de l'ordre de 0,200 m³/s.

Cours d'eau soutenus :

Le soutien d'étiage du Chassezac débuté au mois de juin se poursuit avec pour débit objectif 2,25 m³/s et ce jusqu'au 24 août, date à laquelle cette valeur de débit va diminuer progressivement avec la fin de l'été.

Dans le cas de l'Ardèche, le débit objectif du soutien d'étiage à Vogüé a été fixé à 3,5 m³/s jusqu'au 9 août. Compte tenu des stocks disponibles et des conditions météorologiques, ce débit est également appelé à progressivement diminuer jusqu'au 15 septembre.

Les mesures actuelles de surveillance et de gestion de l'étiage :

Depuis le 2 juillet 2009, la zone hydrologique **Ardèche non soutenue** est concernée par un **niveau de pénurie sévère** (se reporter à l'arrêté cadre sécheresse du 19/06/09 et aux arrêtés préfectoraux des 2 et 30 juillet 2009 pour connaître le détail des seuils et niveaux de restriction pour chaque usage de l'eau, sur le site www.ardèche.pref.gouv.fr).

La situation est désormais identique sur le Chassezac non soutenu dans sa partie lozérienne depuis l'arrêté préfectoral du préfet de Lozère en date du 29 juillet 2009.

Sur les axes réalimentés, comme chaque année, une **cellule de gestion des étiages** est organisée. Elle s'est d'ores et déjà réunie à de multiples reprises au cours des mois de juin et juillet et de nouvelles réunions sont prévues en août afin d'assurer la surveillance des niveaux d'eau et la bonne gestion des réserves.

Durant cet été, la plus grande vigilance est donc recommandée quotidiennement à tous pour garantir la qualité et la quantité de notre patrimoine commun, l'eau.